



MA FÉDÉ EN OCTOBRE



Photos Global Games 2023

LE MOIS DU SPORT SANTÉ

Le mois du sport santé à la FFSA du 15 septembre au 15 octobre 2023

Plusieurs régions sont engagées : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Normandie. Retrouvez entre le 15 septembre et le 15 octobre les actions en région pour vous accompagner dans votre projet.

Cette année retrouvez des formations sport santé « correspondant en activité physique et santé » en contactant vos référents en région.

Tableau des référents en région à venir prochainement.



DATES OCTOBRE 2023

28 AU 1ER OCTOBRE : CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA CANOË-KAYAK ET PARA AVIRON ADAPTÉ (POSES, 27)

DATES LIMITES D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'OCTOBRE

20 OCTOBRE : CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA BADMINTON ADAPTÉ (ALTKIRCH, 68)

DATES D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN OCTOBRE

19 OCTOBRE : CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA FUTSAL ADAPTÉ (ANGERS, 49)

📣 LE 8 OCTOBRE, TOUS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE POUR LA JOURNÉE PARALYMPIQUE 2023 📣

Pour sa 2e édition, la Journée paralympique s'empare de la place de la République, qui se transforme en arène pour les sports paralympiques.

À la veille de l'ouverture de la billetterie paralympique, préparez-vous pour le match retour ! Rejoignez-nous place de la République pour un rassemblement hors du commun autour du sport et des athlètes paralympiques.

Au programme : DU SPORT, DES CHAMPIONS, DES PERFORMANCES, DES ÉMOTIONS... ET LA POSSIBILITÉ DE S'INITIER À 14 SPORTS PARALYMPIQUES.

Pour vivre cette Journée paralympique avec nous, RDV :

📍 Place de la République à Paris

📅 Dimanche 8 octobre

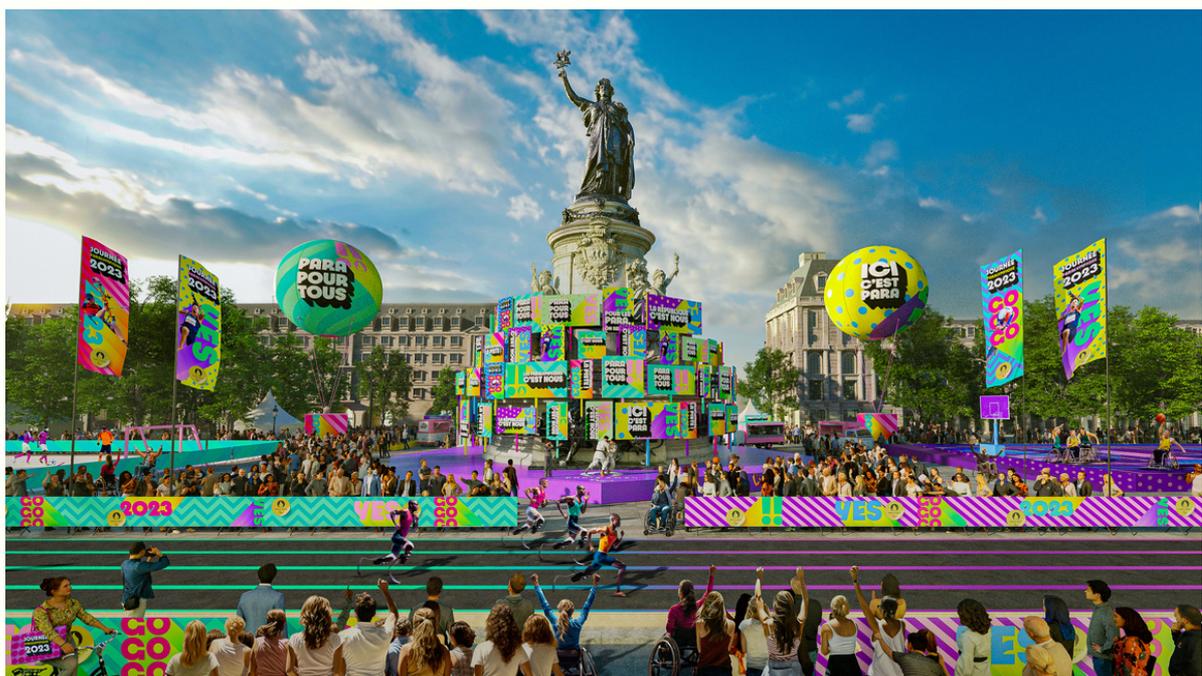
🕒 À partir de 11h

Entrée libre et gratuite, sans invitation.

Plus d'infos sur la billetterie officielle des Jeux paralympiques :

<https://jop24.org/matchretourkt>

Ouverture le 9 octobre, soyez prêts !



MODE D'EMPLOI DE L'ESPACE LICENCE : TOUT CONNAÎTRE SUR LA PRISE DES LICENCES FFSA

Pour cette nouvelle saison 2023/2024, le service licence met à votre disposition un MODE D'EMPLOI afin de vous permettre de « maîtriser » au mieux les différentes rubriques de l'espace licence : CONNEXION, TABLEAU DE BORD, PRISE DE LICENCE, COMPTABILITÉ. Vous y trouverez les explications, indications, conseils et méthodes d'utilisation.

Retrouvez les tutoriels (mode d'emploi) des 3 différents types de structures disponibles à la FFSA : CLUBS - LIGUES/CD - FLD sur le site [Se licencier - Sport Adapté \(sportadapte.fr\)](http://Se licencier - Sport Adapté (sportadapte.fr)) dans la rubrique SE LICENCIER.

N'hésitez pas à consulter, partager avec votre « responsable licences » dès le début de la saison le tutoriel de votre structure.

Pour toutes questions complémentaires, contactez le service licence au 07 69 53 38 16 ou licence@sportadapte.fr

RAPPEL**DISPOSITIF “AISANCE AQUATIQUE”**

Le dispositif « Aisance aquatique » est destiné aux enfants âgés de 4 à 6 ans ne sachant pas nager. Une dérogation est toutefois prévue pour le public relevant des établissements de type IME, ITEP et CLIS, ce dernier pouvant intégrer le dispositif jusqu'à 18 ans.

Vidéo

https://www.youtube.com/watch?v=85K3agSD_Ho

https://www.google.com/search?q=aisance+aquatique+FFSa&rlz=1C1CHBF_frFR740FR742&sxsrf=APwXEddKguWoxnCfqJAvY7lqxYPu4VRSZg:1679904777227&source=lnms&tbn=vid&sa=X&ved=2ahUKEwjK6lL81Pv9AhUxT6QEHbGICEwQ_AUoAnoECAEQBA&biw=1280&bih=577&dpr=1.5#fpstate=ive&vld=cid:498085ec,vid:79JNZMSbO_8

- L'objectif du plan « Aisance aquatique » est de permettre aux jeunes enfants de vivre une expérience positive de l'eau en développant les aptitudes et les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau, dans un espace contraint, avec aisance et en autonomie, en grande profondeur et sans matériel
- Le dispositif est gratuit pour les enfants
- Mise en place de classes bleues et de stages bleus sur une semaine du lundi au vendredi avec des apprentissages massés, à raison d'un minimum de 8 séances de 45 minutes avec les mêmes enfants - dérogation pour le faire sur deux périodes distinctes (3 jours / 2 jours)
- On observe l'évolution à travers 3 paliers pour l'aisance aquatique

Certificat d'aisance aquatique « niveau 1 » : cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.

Certificat d'aisance aquatique « niveau 2 » : cette seconde étape permet d'apprendre à sauter ou à chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.

Certificat d'aisance aquatique « niveau 3 » : cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos, à regagner le bord et à sortir seul.